

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 6 avril 2023

N° 29

Objet : Opération « Cols réservés aux vélos »

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc (jusqu'au rapport n° 10), BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4), CHABAL CALVI Nadia, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (du rapport n° 2 au n° 30), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit (du rapport n° 2 au n° 30), ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30), JOUVES Marc, KUHN Francis, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia

### Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4)  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien, a donné pouvoir à TEYSSIER Eliane  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
PAIRE Marie Claude a donné pouvoir à HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à CHABALIER Sandrine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

### Etaient excusés :

BASSET Françoise  
BERTRAND Philippe  
BOGHOSSIAN Alex  
BOURJAC Jean Marie

FLORES Sylvain  
GRAVIERE Remy  
LAQUET Laura  
PAUL Gilles

PELESTOR Michel  
PRIMITERRA Geneviève  
PROUST Brigitte  
REBOUL Childéric

RICHAUD Véronique  
RISSO Gilbert  
SAVORNIN Béatrice  
URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**Madame ESCLAPEZ Nathalie, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération prévoit, dans le cadre du Schéma des activités outdoor, des animations autour des principales filières de pleine nature.

Il est proposé de renouveler la participation au programme « col réservé aux vélos », du Département des Alpes de Haute-Provence, auquel la communauté d'agglomération avait déjà participé en 2021 et 2022.

Cette animation se déclinerait autour de deux temps forts :

- Le samedi 3 juin, lors de la « Fête du vélo » organisée par Provence Alpes Agglomération à Château-Arnoux Saint-Auban : fermeture du col de Puimichel, au départ de Malijai de 9h à 12h. Cette opération permettrait de proposer une animation vélo de route pour la fête du vélo avec un col réservé aux cyclistes à cette occasion.
- Les 4 mercredis matin du mois de juillet, fermeture d'un col ou d'une route pour les cyclistes de 9h à 12h. Afin de pénaliser le moins possible les habitants du territoire, il est proposé de retenir des cols sans habitation. Le col du Corobin (côté Digne-les-Bains) et le col du Fanget (côté Seyne) ont ces caractéristiques et sont situés à proximité de pôles touristiques. Le programme serait le suivant : 5 juillet : col du Fanget - 12 juillet : col du Corobin - 19 juillet : col du Fanget - 26 juillet : col du Corobin

Les fermetures de route seront matérialisées, lors de l'évènement, par des barrières et la présence d'agents de l'Agglomération aux cols et aux extrémités. De la signalétique sera également positionnée 15 jours avant la manifestation pour informer de la fermeture de la route. Le Département sera sollicité afin que des arrêtés soient pris pour interdire la circulation des véhicules motorisés, de 9h00 à 12h00, sur les routes concernées.

Il vous est proposé :

- **d'approuver** le principe de l'opération,
- **d'autoriser** Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour l'organisation de ces évènements

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

17 AVR. 2023



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com